

OMNI-Test Laboratories, Inc.

13327 NE Airport Way
Portland, Oregon 97230
Téléphone (503) 643-3788 TÉLÉCOPIEUR (503) 643-3799

Procédures d'évaluation des produits et du contrôle de la qualité

Catégories de produits

OMNI-Test Laboratories, Inc. (O-TL) est accrédité pour évaluer la conformité des types de produits suivants aux normes de sécurité, d'émissions et d'efficacité applicables :

- Appareils à combustible au **gaz** (chaudières, appareils de chauffage d'ambiance, générateurs d'air chaud muraux et de plancher, foyers, appareils de cuisson, de décoration, de nettoyage);
- Appareils à mazout (chaudières, appareils de chauffage, poêles et fournaies);
- les appareils à combustible solide (chaudières, appareils de chauffage, fournaies, foyers, poêles et cuisinières);
- radiateurs électriques et autres normes électriques liées à l'équipement de combustion;
- équipement d'évacuation **des gaz de** combustion;
- Accessoires de cheminée, y compris, mais sans s'y limiter, les écrans et protecteurs muraux, les extensions de foyer et les protecteurs de sol;

Organismes d'accréditation

Les organisations suivantes accréditent les programmes d'essais et/ou de certification d'O-TL. Veuillez contacter O-TL pour recevoir une description détaillée de la portée de l'accréditation de l'un des organismes d'accréditation identifiés, ou pour obtenir une copie d'un certificat d'accréditation.

- Le Conseil canadien des normes (CCN) accrédite O-TL en tant qu'organisme de certification dans les domaines de l'équipement de combustion et de ventilation. L'accréditation d'O-TL par le CCN est reconnue par toutes les provinces et tous les territoires du Canada.
- Les accréditations **des laboratoires d'essais, des organismes de** certification et des organismes d'inspection d'O-TL sont reconnues par le CCN.
- L'Agence américaine de protection de l'environnement (Emissions Testing Certificates #3(Test Laboratory and Certifying Body) et 3M (Mobile Laboratory));
- Various organismes d'État (par exemple, Massachusetts, New York, Ohio, Caroline du Nord, Colorado, Washington).

Demande de certification de produit

Les candidats à la certification doivent soumettre une demande de certification. La demande identifiera le produit à évaluer, précisera la portée de la certification souhaitée et fournira d'autres renseignements nécessaires pour lancer le processus d'évaluation.

Un « contrat de services professionnels » (PSA) sert de demande d'évaluation de produit. Un « Product Documentation and Listing Agreement » (PDLA) couvre les questions de certification et de référencement des produits et, en combinaison avec le PSA, constitue une demande officielle de certification de produit.

O-TL aidera le demandeur à préparer la demande (c.-à-d. le PSA et le PDLA). O-TL fournira au demandeur des informations sur le processus d'évaluation et de certification, les approches de chaque système de certification et les documents contenant les exigences de certification. Le demandeur recevra des informations sur les droits et les devoirs des fournisseurs de produits certifiés, y compris des informations sur les frais, leur droit d'appel et le processus d'appel, ainsi que leurs droits et devoirs dans le cas où des recours doivent être exercés en cas d'utilisation abusive ou de mauvaise application de la marque de certification d'O-TL.

L'évaluation pour la certification comporte deux volets, une évaluation du produit et une évaluation du système de contrôle de la qualité de la fabrication (CQ). L'évaluation du système de contrôle de la qualité de fabrication du demandeur est effectuée en même temps ou après l'évaluation du produit. Sous réserve des résultats positifs de ces évaluations et de l'acceptation par le demandeur des conditions d'un PDLA, O-TL émettra une lettre certifiant la conformité du produit. La décision relative à la certification se limitera aux questions spécifiquement liées à la certification envisagée.

Évaluation du produit

L'essai du produit par rapport à la ou aux normes applicables est un élément majeur de l'évaluation d'un produit. En règle générale, O-TL effectue ou assiste aux tests. Toutefois, O-TL peut tenir compte des données et des informations d'essai existantes si le produit a déjà été testé par un laboratoire accrédité ISO/IEC 17025 et reconnu par O-TL comme compétent pour effectuer les essais concernés. Si O-TL accepte les données et les informations de test existantes, une inspection du produit et certains tests de confirmation peuvent encore être requis.

Le demandeur doit fournir à O-TL un prototype ou un échantillon représentatif de la production du produit à évaluer. De plus, le demandeur doit fournir des dessins de production et d'assemblage, des spécifications des matériaux et des ébauches des instructions d'utilisation et d'installation. Si O-TL doit tenir compte des données et des informations d'essai existantes, une copie officielle du rapport d'essai doit être mise à la disposition d'O-TL.

O-TL testera et évaluera le produit par rapport aux critères de toutes les normes applicables, qui seront couvertes par le champ d'application du PSA.

Les tests de produits seront effectués par O-TL dans notre laboratoire permanent. Alternativement, les tests peuvent être effectués par O-TL à partir de notre laboratoire mobile, qui peut être relocalisé dans les installations du demandeur. Les essais peuvent être effectués ou observés par O-TL dans le laboratoire du demandeur, si le laboratoire du demandeur est couvert par le système de qualité d'O-TL et reconnu comme un laboratoire où O-TL peut effectuer des tests accrédités.

O-TL utilise deux types de règles de décision : « PASS/FAIL » et « RESULTS ». La règle de décision PASS/FAIL s'applique aux évaluations qui nécessitent des valeurs qui doivent se situer dans une limite spécifiée par la méthode d'essai respective. La règle de décision RESULTS s'applique aux évaluations qui comportent des mesures qui doivent être déclarées, mais qui n'ont pas besoin d'atteindre une valeur spécifique. Pour les étalons d'essai qui ne spécifient pas expressément les limites de tolérance pour les mesures, l'incertitude de mesure n'est pas prise en compte pour la détermination d'une réussite / échec. Pour les étalons d'essai qui spécifient une limite de tolérance (TL), OMNI détermine une limite admissible (VA) en soustrayant l'incertitude de mesure (MU) associée à la mesure de la limite de tolérance (TL) spécifiée pour la mesure :

$$AL = TL - MU$$

O-TL rapporte les résultats des tests, y compris la règle de décision, et d'autres évaluations de produits dans un « Rapport d'essai » ou un « Rapport d'évaluation ». Si l'évaluation aboutit à une recommandation négative, le rapport d'O-TL au demandeur identifiera toutes les non-conformités qui doivent être éliminées afin de se conformer à toutes les exigences de certification et l'étendue des essais ou des évaluations supplémentaires requis. Si le demandeur prend des mesures correctives qui répondent à ces exigences dans un délai précis, O-TL ne répétera que les parties nécessaires de l'évaluation initiale du produit.

Évaluation du contrôle de la qualité

O-TL évaluera le système de CQ régissant la production du produit en cours d'évaluation aux fins de certification. En consultation avec le demandeur, O-TL élaborera ensuite un « manuel d'inspection d'usine » pour régir la surveillance de la conformité aux conditions de certification des produits.

Le demandeur doit fournir à O-TL une copie de son manuel de contrôle de la qualité (quelle que soit sa dénomination). Au minimum, le manuel de CQ du demandeur doit fournir les renseignements suivants :

- les procédures de traçabilité d'un produit fini jusqu'à la production et aux registres des matériaux par les registres d'étiquettes;
- un organigramme de production;
- une description des méthodes de production et une liste des principaux équipements de production;
- des informations sur le stockage et le stockage, si cela est jugé nécessaire pour les performances du produit;
- les détails des procédures de CQ utilisées au cours du processus de fabrication, y compris le CQ en cours de fabrication, l'inspection et les essais finaux, l'étalonnage et les normes visuelles et autres normes sensorielles.

O-TL examinera le manuel de contrôle de la qualité et effectuera une inspection sur place du système de contrôle de la qualité du demandeur avant la certification. Tous les dossiers produits par la mise en œuvre du système de contrôle de la qualité doivent être mis à la disposition de l'inspection d'O-TL. Le demandeur doit s'assurer que la question de la responsabilité de la gestion du système de qualité est clairement définie (par exemple, en désignant une personne qualifiée pour maintenir le contact avec O-TL) afin de s'assurer que les dispositions de certification relatives au système de qualité et à son inspection ont été et continuent d'être respectées.

À la seule discrétion d'O-TL, l'exigence d'une inspection du système de qualité sur place avant la certification peut être levée dans les cas où le système de qualité de fabrication du demandeur est déjà soumis à des inspections de CQ liées à d'autres produits certifiés O-TL.

Si l'évaluation du système de CQ aboutit à une recommandation négative, O-TL publiera un rapport d'évaluation du CQ identifiant

toutes les non-conformités qui doivent être éliminées afin de se conformer à toutes les exigences de certification et l'étendue de l'évaluation supplémentaire requise. Si le demandeur prend des mesures correctives qui répondent à ces exigences dans un délai précis, O-TL ne répétera que les parties nécessaires de l'évaluation initiale.

Une fois l'évaluation du CQ réussie, O-TL publiera un manuel d'inspection d'usine contenant les résultats de l'évaluation. Le manuel d'inspection d'usine contiendra le manuel de contrôle de la qualité du demandeur. Le matériel d'inspection des usines contiendra également des informations relatives à la programmation et à l'exécution des inspections de surveillance de suivi annoncées.

Pour chaque produit certifié couvert par le Manuel d'inspection d'usine, il y aura une annexe spécifique au produit contenant les informations suivantes :

- le nom/l'identification du produit et la référence à un rapport d'essai OTL ou -à un rapport d'évaluation;
- une photocopie de l'étiquette d'inscription;
- une liste du ou des systèmes de certification en vertu desquels le produit est/sera certifié et les normes, unnd/ou d'autres documents reconnus pour lesquels il a été testé;
- les spécifications du produit, les dessins d'assemblage et les tolérances de fabrication;
- les spécifications pour les documents entrants, y compris, le cas échéant, les photocopies des certificats de conformité.

Le label de certification

Un accord de documentation et d'inscription du produit sera signé entre O-TL et le demandeur après la réussite des processus d'évaluation décrits ci-dessus. Normalement, une ébauche de l'accord de documentation et d'inscription du produit aura été élaborée et acceptée en principe avant la fin des évaluations. O-TL documentera sa décision affirmative sur la certification dans une lettre de certification, qui peut être fournie au demandeur sous forme de lettre d'accompagnement à un rapport d'évaluation officiel.

La documentation du produit et l'accord d'inscription préciseront les conditions de l'inscription du produit certifié par O-TL. L'accord sert de licence pour utiliser la marque de certification d'OTL en association avec le produit certifié et précise les conditions d'utilisation de la marque de certification d'O-TL dans les supports de communication. L'accord précise les procédures de contrôle pour l'acquisition et l'utilisation des étiquettes de produits portant la marque de certification d'O-TL.-

Certification sous plusieurs systèmes

Les produits dont la certification est envisagée dans le cadre de plus d'un système de certification doivent être évalués pour vérifier leur conformité à toutes les normes applicables de chaque système de certification et aux codes modèles applicables de chaque pays dans lequel le produit sera vendu dans le cadre de la certification souhaitée. En outre, les processus d'évaluation et les conditions de certification doivent être conformes à toutes les exigences applicables de chaque système de certification dans le cadre duquel la certification de produits est souhaitée.

Veuillez contacter O-TL pour plus d'informations sur les produits qui doivent être testés et certifiés conformes aux normes d'émissions. O-TL effectue des essais accrédités pour la conformité aux normes d'émissions, mais l'évaluation finale et la délivrance de la certification relèvent de l'organisme de réglementation compétent (p. ex., l'EPA des États-Unis).